

Contrat corridors Lac-Pied du Jura Evaluation finale

Lac-Pied du Jura

Contrat corridors

GRAND GENEVE - AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE



Synthèse
Juillet 2021



TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction et contexte	3
2. Retour des porteurs de contrat sur l'outil "contrat corridors"	3
3. Evaluation finale	4
Etapes et calendrier	4
Elaboration et validation du canevas d'entretien.....	5
Mesures du contrat corridors	5
Evaluation finale auprès des communes.....	8
Synthèse générale des entretiens	8
Evaluation finale auprès des mandataires et maîtres d'ouvrage	12
Synthèse générale des retours	12
4. Conclusion	13
5. Liste des annexes	14
Annexe 1 : Canevas d'entretien	
Annexe 2 : Retranscription synthétique des entretiens par commune	

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le contrat corridors Lac-Pied du Jura signé en 2016 arrive à échéance en 2021 et fera l'objet d'un bilan administratif et technique. Pour venir compléter ce bilan et apporter une image qualitative de l'outil, le Canton de Vaud, direction générale de l'environnement, division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV) et la Région de Nyon ont souhaité recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs de ce contrat (communes du contrat, principaux mandataires, maîtres d'ouvrage et porteurs de contrat).

Le bureau Atelier Nature et Paysage a été mandaté pour réaliser cette évaluation finale auprès des 33 communes impliquées dans le contrat corridors Lac-Pied du Jura, de 5 mandataires impliqués dans la mise en œuvre de mesure, ainsi que des 5 maîtres d'ouvrage dont les 2 principaux sont également les porteurs du contrat (Canton de Vaud et Région de Nyon). Cette évaluation a été menée entre février et mai 2021.

Le démarche, le déroulement de l'évaluation, ainsi qu'une brève synthèse sont présentés ci-dessous.

2. RETOUR DES PORTEURS DE CONTRAT SUR L'OUTIL "CONTRAT CORRIDORS"

Le canton de Vaud, Direction générale de l'environnement-Division Biodiversité et paysage, est représenté par Mme Bernadette Droz. A la Région de Nyon, c'est le dicastère environnement qui pilote l'outil, à savoir le ou la responsable politique en fonction, représenté successivement par M. Jean Sommer, M. François Debluë, Mme Gudrun Russig et Mme Elvira Rölli, ainsi que par la déléguée à l'environnement en fonction, représentée successivement par Mme Tali Nyffeler-Sadras et Mme Aurélie Stamm.

Pour les porteurs de projet, le contrat corridors a été un outil très apprécié, utile et efficace. Il renforce la collaboration entre les communes et leurs services, permet un échange d'expériences, fédère facilement les acteurs autour d'actions communes, sensibilise et légitimise les actions environnementales.

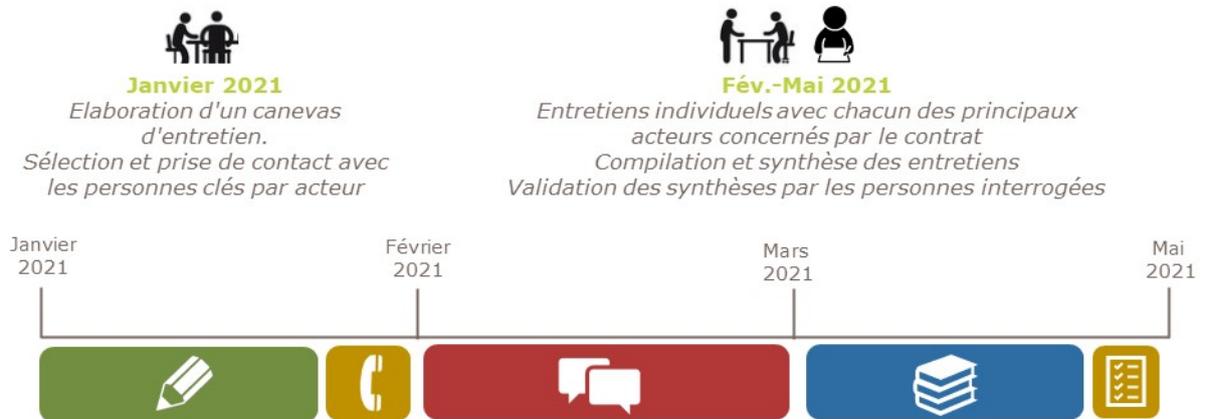
De plus, il donne un cadre d'investissement pour les projets environnementaux, qui sont conçus à l'échelle intercommunale de manière à être cohérents sur l'ensemble du territoire. Le contrat corridors met en avant la solidarité intercommunale et la nécessité d'agir de manière coordonnée pour l'environnement.

Cette gestion centralisée auprès des co-pilotes, si elle permet une excellente cohérence d'ensemble, présente également des désavantages. La gestion coordonnée entre deux institutions, qui doivent ensuite à nouveau coordonner de nombreux partenaires variant pour chaque mesure, nécessite beaucoup de temps logistique et administratif pour les co-pilotes. En cas de renouvellement, ce qui reste fortement souhaité par les porteurs de projet, une réflexion devrait être menée pour alléger l'outil en termes administratifs.

3. EVALUATION FINALE

Etapes et calendrier

L'évaluation finale s'est déroulée selon les étapes suivantes :



OBJECTIF

- Evaluer la satisfaction et les mesures mises en œuvre dans les différentes communes vaudoises couvertes par le contrat

Les résultats de cette évaluation seront présentés lors du COPIL final du contrat en automne 2021.

Elaboration et validation du canevas d'entretien

Un canevas d'entretien servant de base à la discussion a été élaboré dans le cadre de cette évaluation finale. Il a été développé dans le but d'évaluer le degré de satisfaction générale des différents acteurs vis-à-vis de l'outil contrat corridors, mais également par rapport aux mesures réalisées, à la communication au sein du contrat, ainsi que sur les perspectives notamment en ce qui concerne des mesures pouvant être mises en œuvre à la suite de ce contrat ou dans le cadre d'un nouveau contrat.

Le canevas a été validé par les deux porteurs du contrat et est présenté en annexe 1.



Figure 1 : Canevas d'entretien de l'évaluation finale

Mesures du contrat corridors

Le contrat corridors Lac-Pied du Jura est composé de 27 mesures réparties selon 4 volets ; animations, études, travaux et réglementaires.

A l'issue de ce contrat 18 mesures ont entièrement été réalisées, 4 partiellement, tandis que 7 n'ont pas été réalisées.

Un tableau, ainsi qu'une carte présentant et localisant l'ensemble des mesures du contrat corridors sont présentés dans les pages suivantes.

Volet	N° mesure	Intitulé de la mesure	Financement		
			DGE-Biodiv	Région de Nyon	Communes
ANI	1	Suivi et pilotage (une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue pour le canton à sa charge)	x	x	
ANI	2	Sensibiliser les élus	x		
ANI	3	Sensibiliser les écoliers	x		
ANI	4	Sensibiliser les riverains aux cours d'eau- préparation des ateliers/élaboration des supports	x	x	x
ANI		accompagnement des communes: impression des supports, rencontre des riverains privés, éventuellement animations par des experts	x	x	x
E/T/A	5	Promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit- sensibilisation des techniciens	x	x	x
E/T/A		accompagnement des communes: état des lieux, analyse et définition des objectifs avec mandataires	x	x	x
ETU	6	Passage de la petite faune terrestre à travers 3 croisements	x		
E/T/A	7	Talus des Chemin de Fers Fédéraux (CFF)	x + CFF		
ETU	8	Golf club du Domaine Impérial	x + golf		
ETU	9	Golf club de Bonmont	x + golf		
TRA	10	Revitalisation Les Allévays (PPS)	x		
E/T/A	11	Milieux secs de petites tailles- inventaires, diagnostique, notice de gestion	x		x
E/T/A	12	Milieux humides de petites tailles-inventaires, diagnostique, notice de gestion	x		x
E/T/A	13	Ligne fortifiée de la Promenthouse ("sentier des toblerones")	x		x
ETU	14	Mesures en faveur des Maculines des milieux humides	x		
ETU	15	Mesures en faveur de L'Azuré des coronilles	x		
REG	16	Mesures en faveur du Grand capricorne (hors SAU)	x		x
REG	16bis	Mesure en faveur du Lucarne Cerf-Volant (hors SAU)	x		x
TRA	17	Revitalisation de la gravière de Condémine	x		
E/T/A	18	Inventaire des anciennes variétés fruitières (hors SAU)		x	x
E/T/A	19	Lutte contre les néophytes	x		x
ETU	20	Milieux naturels compensatoires du site OBAT de la Ballastière			x
TRA	21	Renaturation de l'étang du Bois des Sauges	x		
TRA	22	Renaturation du site IBN de Vettanes	x		
TRA	23	Renaturation de la Gillière (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)			x
TRA	24	Renaturation de la Serine (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)			x
TRA	25	Renaturation du ruisseau de l'Oujonnet (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)			x
TRA	26	Renaturation de la Moteline (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)			x
TRA	27	Renaturation de l'embouchure de l'Asse et rétablissement de la migration piscicole (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)			x

Tableau 1 : Synthèse des mesures du contrat corridors

Lac-Pied du Jura

Contrat corridors
GRAND GENEVE - AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GEVEVOISE

Evaluation finale

Carte des mesures du contrat

Légende

▭ Périmètre du contrat corridors

▭ Limites communales

— Corridors à enjeux

Mesures localisées

● n° Réalisées (10)

● n° Non réalisées (5)

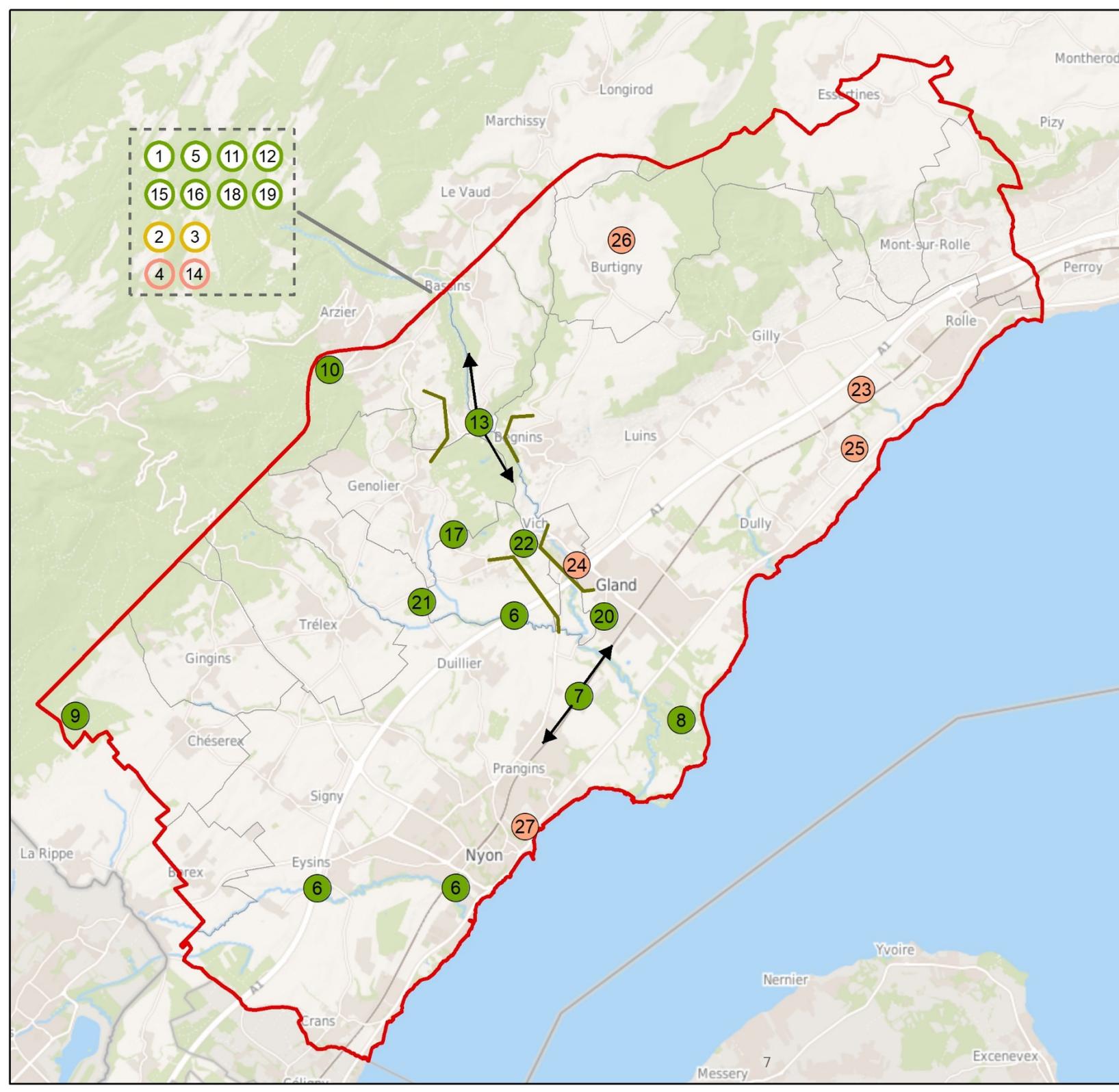
Mesures portant sur l'ensemble
du territoire du contrat

● n° Réalisées (8)

● n° Partiellement réalisées (2)

● n° Non réalisées (2)

Géodonnées © Etat de Vaud



Evaluation finale auprès des communes

Pour la réalisation de l'évaluation finale auprès des 33 communes du contrat (Tableau 2), un premier contact a d'abord été établi par Région de Nyon pour informer les communes de la démarche, puis chaque commune a été contactée individuellement. Sur ces 33 communes, 28 ont été interrogées durant les mois de février et mars 2021 (en gras). Les 5 dernières (en italique) n'ont pas souhaité faire part de leur avis sur l'outil contrat corridors car peu concernées par la démarche.

Communes du contrat Lac-Pied du Jura		
Arnex-sur-Nyon	Duillier	<i>Luins</i>
Arzier-Le Muids	<i>Dully</i>	Mont-sur-Rolle
<i>Bassins</i>	Essertines-sur-Rolle	Nyon
Begnins	Eysins	Perroy
Borex	Genolier	Prangins
Bursinel	Gilly	Rolle
Bursins	Gingins	Signy-Avenex
Burtigny	<i>Givrins</i>	Tartegnin
Chésereux	Gland	<i>Trélex</i>
Coinsins	Grens	Vich
Crans-près-Céligny	Le Vaud	Vinzel

Tableau 2 : Les 33 communes du contrat

Environ une semaine avant chaque entretien, le canevas servant de base à la discussion a été envoyé aux communes. Les entretiens ont duré en moyenne une heure. A la suite de l'entretien, une retranscription synthétique a été réalisée et envoyée pour validation aux personnes rencontrées. Une fois l'ensemble des synthèses validées une synthèse générale a été réalisée.

Le détail des retranscriptions des entretiens par communes figure en annexe 2.

Synthèse générale des entretiens

a) Satisfaction générale

Les communes trouvent l'outil "contrat corridors" pertinent et sont globalement satisfaites de l'outil et de sa mise en œuvre. Elles saluent la qualité du portage et de la mise en œuvre des mesures réalisés par le Canton et la Région.

Points forts :

- La large échelle territoriale de l'outil et sa dimension intercommunale ;
- La mise en œuvre de mesures concrètes aux échelles régionale et locale qui ne pourraient pas être portées par les communes seules par manque de ressources et/ou de compétences en interne ;
- La coordination pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du contrat ;
- L'accompagnement par des experts pour certaines mesures ;
- La qualité des documents produits.

Points à améliorer :

- Souhait d'une facturation annuelle avec un échéancier régulier ;
- Limitation du nombre de mesures et mise en œuvre préférentiellement de mesures concrètes et faciles à mettre en œuvre à l'échelle communale ;
- Synergie entre les différents programmes existants à trouver (Réseaux écologiques OQE, Parc Jura Vaudois, etc.) ;
- Clarification des missions et objectifs du contrat par rapport aux programmes existants.

Les grandes communes du contrat disposant de services techniques relèvent que l'outil contrat corridors est avant tout adapté pour les petites communes ne disposant pas de compétences dans ces domaines en interne. Toutefois, elles ont été sensibles à la dimension intercommunale de l'outil et souhaiteraient une intégration systématique des référents techniques lors des séances (COPIL, etc.) pour qu'ils bénéficient des échanges intercommunaux, mais également pour qu'ils disposent d'une vision plus complète de l'outil et ainsi faciliter la mise en œuvre des mesures du contrat.

b) Communication autour du contrat

Le niveau de communication au sein du contrat est jugé bon par une majorité de communes.

Les moyens de communication (lettres d'information, COPIL, visites de terrain) mis en œuvre dans le cadre du contrat ont globalement été appréciés. De nombreuses communes ont participé aux COPIL dont la forme et le contenu ont été appréciés. Certaines communes souhaiteraient que les rencontres soient plus régulières pour conserver une dynamique dans le suivi du contrat, tandis que pour d'autres la fréquence était suffisante voire trop élevée.

De façon générale, la lettre d'information a été appréciée et a permis de tenir les communes informées de l'état d'avancement du contrat. Certaines regrettent toutefois que la fréquence ait diminué en fin de contrat. Certaines communes souhaiteraient une communication écrite plus régulière, mais très synthétique et vulgarisée.

Certaines communes auraient souhaité disposer d'éléments de communication annuels pour leurs rapports de gestion notamment.

Peu de communes ont communiqué sur les objectifs du contrat à leurs populations par manque de temps et/ou de ressources, mais également par manque d'éléments de communication à leur disposition. Les communes auraient souhaité disposer de plus de contenus de communication vulgarisés et synthétiques pouvant être réutilisés dans leurs journaux communaux, sur leurs sites internet ou dans leurs rapports annuels.

A l'issue du contrat plusieurs communes souhaiteraient disposer d'un flyer synthétique et vulgarisé sur le contrat et ses mesures pour le mettre à disposition de la population.

c) Bilan des mesures

L'ensemble des communes interrogées jugent les mesures mises en œuvre dans le cadre du contrat pertinentes. Elles ont apprécié que les mesures soient portées par le Canton et la Région et jugent avoir été suffisamment impliquées dans les mesures les concernant. Toutefois, certaines communes soulèvent un manque d'accompagnement et/ou de ressources à disposition en ce qui concerne l'entretien sur le long terme de travaux réalisés dans le cadre du contrat ou dans la mise en œuvre de certaines études.

En ce qui concerne les mesures générales, les communes ont été particulièrement sensibles à trois d'entre elles (M5, M16 et M19). Pour ces mesures un bilan plus détaillé est présenté ci-après. Elles peuvent être considérées comme les mesures phares de ce contrat corridors.

M5 – Sensibilisation et formation des élus et employés communaux :

Les formations proposées ont été appréciées et suivies par de nombreux employés communaux. Elles ont permis de faciliter les retours d'expériences, ainsi que les échanges intercommunaux sur les pratiques d'entretien.

M16 – Mesure en faveur du Grand-Capricorne et du Lucane Cerf-Volant :

Cette mesure a été très appréciée par les communes pour sa portée symbolique. Beaucoup de communes ont planté le chêne offert dans le cadre de cette mesure. Plusieurs communes ont également ajouté l'addendum proposé à leur règlement communal de protection des arbres.

M19 – Lutte contre les néophytes :

Cette mesure a été bien suivie par les communes qui ont apprécié l'inventaire réalisé, ainsi que la mise à disposition d'un expert pour les accompagner dans la lutte contre les foyers de néophytes envahissantes identifiés et les aider à sensibiliser la population à cette problématique. Pour l'ensemble des communes interrogées, cette mesure est à poursuivre en y intégrant davantage les privés, les paysagistes et autres professionnels, ainsi que les pépinières. Les communes regrettent l'absence de base légale interdisant la commercialisation de ces plantes. Certaines communes regrettent aussi le manque d'exemplarité du canton sur cette thématique en lien avec l'entretien des parcelles dont il a la charge.

La mesure 18 – Inventaire des anciennes variétés fruitières a particulièrement divisé les communes et a été accueillie de façon très hétérogène. Certaines communes ont jugé cette mesure très utile et ont ajouté les arbres identifiés à leur plan de classement des arbres, tandis que d'autres ont simplement informé les propriétaires concernés de la présence d'arbres fruitiers de variétés anciennes sur leur propriété et finalement certaines communes ont trouvé cette mesure inutile en grande partie car l'ensemble des arbres identifiés se situent sur terrain privé.

En parallèle du contrat, la majorité des communes interrogées mettent en œuvre d'autres mesures en faveur de la biodiversité tels que la renaturation de cours d'eau, la lutte contre la pollution lumineuse (réduction ou extinction nocturne des éclairages publics, remplacement des lampadaires, participation aux éditions de la nuit est belle, etc.), mise en place de surfaces et de structures en faveur de la biodiversité en zones agricoles via les réseaux écologiques OOE, recommandations ou obligations pour la plantation d'espèces indigènes dans les règlements de construction, participation au programme biodiversité en forêt par le biais des triages forestiers, etc.

d) Perspectives

La plupart des communes seraient intéressées à reconduire la démarche pour poursuivre principalement les mesures de formations (M5) et de lutte contre les néophytes envahissantes (M19) jugées très utiles, mais également pour maintenir le lien et l'élan intercommunal renforcés par cet outil.

Dans le cadre de la reconduite du contrat, les communes ne se sont pas prononcées sur la future forme souhaitée, mais elles ont émis le souhait que son contenu soit adapté selon les modalités suivantes :

- Cibler et limiter le nombre de mesures ;
- Inclure des mesures contextualisées à chaque commune ;
- Planifier les mesures sur l'ensemble de la durée du contrat pour conserver un certain dynamisme jusqu'à la fin ;
- Elaborer une communication claire, succincte et vulgarisée ;
- Sensibiliser la population et inclure des actions portant sur le domaine privé ;
- Sensibiliser les professionnels aux aménagements en faveur de la biodiversité, à la problématique des néophytes envahissantes, etc. ;
- Intégrer les référents techniques des grandes communes aux COPIL ;
- Mettre en place un accompagnement personnalisé et contextualisé des communes pour les aider dans le suivi, la mise en œuvre et l'entretien de certaines mesures ;
- Planifier les coûts ainsi que les nouvelles modalités d'entretien sur le long terme pour pérenniser les actions ;

Certaines communes souhaiteraient que la pollution lumineuse (accompagnement et retours d'expériences) et la question des impacts de la mobilité sur la biodiversité soient également abordées dans le cadre d'un nouveau contrat.

e) Autres remarques

Certaines communes souhaiteraient que lors du COPIL final les résultats des mesures soient actualisés et que des chiffres soient présentés pour en mesurer les effets concrets.

Les communes ne faisant pas partie de Région de Nyon souhaiteraient que leur position au sein du contrat soit clarifiée.

D'une façon générale, les communes estiment manquer d'informations concernant les soutiens financiers possibles du Canton et de la Région de Nyon pour des mesures en faveur de la biodiversité.

Lors des changements de municipalité, les communes rappellent qu'il serait important d'informer les nouveaux élus sur le contrat et les mesures en cours pour limiter la perte d'informations, sous la forme d'une séance ou d'une lettre d'information synthétique.

Evaluation finale auprès des mandataires et maîtres d'ouvrage

Les mandataires ainsi que les maîtres d'ouvrage (Tableau 3) ont été contacté individuellement par e-mail pour connaître leur avis sur l'outil "contrat corridors", sur la mise en œuvre des mesures, sur la communication au sein du contrat, ainsi sur les perspectives de mesures à développer. L'ensemble des mandataires, ainsi que les CFF (maître d'ouvrage) se sont exprimés dans le cadre de cette évaluation finale. Les deux golfs clubs n'ont pas donné suite aux sollicitations.

Mandataires impliqués dans les mesures du contrat
A. Maibach bureau d'études en environnement
n+p
CSD Ingénieurs
François Clot botaniste
La boîte verte
Maîtres d'ouvrage hors DGE-Biodiv et Région de Nyon
Golf & country club de Bonmont
Golf Club du Domaine Impérial
CFF

Tableau 3 : acteurs impliqués dans les mesures du contrat

Synthèse générale des retours

Retour sur l'outil "contrat corridors"

L'outil semble adapté et très intéressant pour l'ensemble des mandataires. Son rôle fédérateur autour de la protection de la biodiversité à l'échelle d'un territoire et facilitateur notamment en termes de financement d'études d'envergure a été souligné. Cet outil permet également d'apporter une légitimité pour des actions en faveur de la biodiversité sur le domaine privé (golfs, zone agricole, domaines routier et ferroviaire, parcelles privées, etc.), espaces habituellement difficiles d'accès pour des actions de cette nature.

Son caractère quelque peu figé du fait de son fonctionnement sur la base de fiches de mesures préalablement définies a également été relevé (budget à disposition parfois sous-estimé, méthodologie de travail imposée, etc.).

Communications auprès des communes

Certaines mesures (M16, M19, M20) ont fait l'objet d'un contact direct entre les mandataires et les communes, mais cette pratique n'a pas été généralisée à l'ensemble des mesures mises en œuvre par des mandataires dans le cadre du contrat.

Pertinence des mesures mises en œuvre

Les mandataires estiment que les mesures qu'ils ont conduites ont remplies leurs objectifs. Toutefois, ils soulignent un manque de retour sur la mise en œuvre des préconisations établies. Pour l'ensemble des études réalisées, l'accompagnement à moyen terme, ainsi que le suivi de la mise en œuvre ne faisait pas l'objet du mandat qui leur a été octroyé or la plupart des mandataires estiment que c'est un point essentiel pour la pérennisation des mesures mises en œuvre.

Perspectives

Pour les mandataires, si le contrat corridors se poursuit, indépendamment de sa forme, des mesures de suivis de mises en œuvre que ce soit pour les plans de gestion, les mesures d'entretien ou les aménagements devraient être envisagées. Ces suivis permettraient de s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures, mais également de quantifier leur efficacité sur le moyen/long terme.

Un service d'animation centralisé pour l'ensemble des mesures du contrat pourrait également être mis en place pour aider et répondre aux questions des partenaires et des communes lors de la mise en œuvre des mesures et ainsi les pérenniser sur le long terme tout en favorisant l'échange entre les différents acteurs du contrat.

4. CONCLUSION

L'outil contrat corridors a été apprécié dans son ensemble par les communes et les mandataires interrogés, notamment pour la qualité et la pertinence des mesures mises en œuvre. Toutefois les communes et les mandataires ont relevé un manque d'accompagnement personnalisé sur le moyen/long terme pour le suivi de l'entretien et la mise en œuvre des certaines études réalisées dans le cadre de ce contrat. Les communes auraient également souhaité disposer d'éléments de communication vulgarisés pour informer la population sur les différentes thématiques abordées et les mesures réalisées dans le cadre de ce contrat.

La majorité des communes interrogées ont marqué leur intérêt pour cet outil et leur souhait d'être de nouveau impliquées si une telle démarche devait être reconduite.

Si le contrat corridors devait se poursuivre sous une forme restant à définir, l'articulation du contrat avec les autres programmes existants devra être clarifié. En effet, il existe une certaine confusion, au sein des communes, entre les différents programmes traitant de la biodiversité et c'est notamment le cas avec les réseaux écologiques OQE très présents dans les petites communes majoritairement agricoles.

Une certaine redondance dans les thématiques traitées dans le cadre du contrat, avec le programme du parc Jura Vaudois a été constatée. Dès lors, se pose la question de l'intégration des communes faisant partie du parc dans la poursuite du contrat.

5. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Canevas d'entretien

Annexe 2 : Retranscription synthétique des entretiens par commune

Arnex-sur-Nyon
Arzier-Le Muids
Begnins
Borex
Bursinel
Bursins
Burtigny
Chésereux
Coinsins
Crans-près-Céligny
Duillier
Essertines-sur-Rolle
Eysins
Genolier
Gilly
Gingins
Givrins
Gland
Grens
Le Vaud
Mont-sur-Rolle
Nyon
Perroy
Prangins
Rolle
Signy-Avenex
Tartegnin
Vich
Vinsel

- ANNEXE 1 -

CANEVAS D'ENTRETIEN



Evaluation finale des mesures du contrat corridor Lac-Pied du Jura

Canevas d'entretien

OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN :

- Evaluation de la satisfaction des communes par rapport à l'outil "contrat corridor"
- Identification des points forts et des points faibles de l'outil et de sa mise en œuvre
- Evaluation de l'efficacité/pertinence des mesures mises en œuvre
- Définition de pistes d'action pour poursuivre la démarche

THÈMES TRAITÉS :

- 1) Satisfaction générale
- 2) Communication autour du contrat
- 3) Bilan des mesures
- 4) Perspectives

OBJECTIF GLOBAL DU CONTRAT CORRIDORS LAC-PIED DU JURA

Restaurer et pérenniser les habitats et les liaisons écologiques fonctionnelles permettant le maintien et le développement des espèces sur le territoire.



ENSEMBLE DES MESURES DU CONTRAT

Volet	N° mesure	Intitulé de la mesure	Financement		
			DGE-Biodiv	Région de Nyon	Communes
ANI	1	Suivi et pilotage (une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévue pour le canton à sa charge)	x	x	
ANI	2	Sensibiliser les élus	x		
ANI	3	Sensibiliser les écoliers	x		
ANI	4	Sensibiliser les riverains aux cours d'eau- préparation des ateliers/élaboration des supports	x	x	x
ANI		accompagnement des communes: impression des supports, rencontre des riverains privés, éventuellement animations par des experts	x	x	x
E/T/A	5	Promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit- sensibilisation des techniciens	x	x	x
E/T/A		accompagnement des communes: état des lieux, analyse et définition des objectifs avec mandataires	x	x	x
ETU	6	Passage de la petite faune terrestre à travers 3 croisements	x		
E/T/A	7	Talus des Chemin de Fers Fédéraux (CFF)	x + CFF		
ETU	8	Golf club du Domaine Impérial	x + golf		
ETU	9	Golf club de Bonmont	x + golf		
TRA	10	Revitalisation Les Allévays (PPS)	x		
E/T/A	11	Milieux secs de petites tailles- inventaires, diagnostique, notice de gestion	x		x
E/T/A	12	Milieux humides de petites tailles-inventaires, diagnostique, notice de gestion	x		x
E/T/A	13	Ligne fortifiée de la Promenthouse ("sentier des toberones")	x		x
ETU	14	Mesures en faveur des Maculines des milieux humides	x		
ETU	15	Mesures en faveur de L'Azuré des coronilles	x		
REG	16	Mesures en faveur du Grand capricorne (hors SAU)	x		x
REG	16bis	Mesure en faveur du Lucarne Cerf-Volant (hors SAU)	x		x
TRA	17	Revitalisation de la gravière de Condémine	x		
E/T/A	18	Inventaire des anciennes variétés fruitières (hors SAU)		x	x
E/T/A	19	Lutte contre les néophytes	x		x
ETU	20	Milieux naturels compensatoires du site OBAT de la Ballastière			x
TRA	21	Renaturation de l'étang du Bois des Sauges	x		
TRA	22	Renaturation du site IBN de Vettanes	x		
TRA	23	Renaturation de la Gillière (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)			x
TRA	24	Renaturation de la Serine (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)			x
TRA	25	Renaturation du ruisseau de l'Oujonnet (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)			x
TRA	26	Renaturation de la Moteline (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)			x
TRA	27	Renaturation de l'embouchure de l'Asse et rétablissement de la migration piscicole (forfait régional accordé pour les mesures de renaturation)			x



QUESTIONS

1. Satisfaction générale

- Quelle est votre degré de satisfaction par rapport à l'outil contrat corridor ?
- Quels sont les points forts et quels sont les points qui pourraient être améliorés ?

Par exemple : dans la mise en œuvre du contrat, la coordination entre les acteurs, etc.

2. Communication autour du contrat

- Comment jugez-vous la communication autour du contrat corridor (Canton/Région-Commune) ?
- Au niveau communal, pensez-vous avoir communiqué suffisamment sur le contrat et les mesures mises en œuvre au sein de l'administration / auprès de la population ?
 - Si non que vous a-t-il manqué ?

3. Bilan des mesures

- Jugez-vous avoir été suffisamment impliqué lors de la mise en œuvre des mesures sur le territoire de votre commune ?
- D'après vous, les mesures mises en œuvre sur le territoire communal étaient-elles pertinentes ? Ont-elles été efficaces ? Ont-elles rempli leurs objectifs ?
 - Si non, pourquoi / qu'a-t-il manqué selon vous ?
- Jugez-vous avoir été suffisamment informé des résultats obtenus pour les mesures concernant votre commune par les porteurs de projet ?
- En parallèle des mesures du contrat corridor avez-vous développé d'autres actions/programmes en faveur de la biodiversité dans votre commune ?

4. Perspectives

- Y' a-t-il des mesures que vous souhaiteriez poursuivre ?
- A la suite de ce contrat, y'a-t-il des nouvelles mesures que vous souhaiteriez mettre en place ?
- A l'avenir, la commune souhaiterait-elle être à nouveau impliquée dans un projet de ce type ?
- Pensez-vous qu'il soit nécessaire de poursuivre la démarche initiée par le contrat corridor ?
 - Si oui, sous quelle forme ?



- ANNEXE 2 -

RETRANSCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES ENTRETIENS
PAR COMMUNE

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Arnex-sur-Nyon

Christian Graf syndic

25.02.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est globalement satisfaite de l'outil.</p> <p>Points forts : mesures mises en œuvre.</p> <p>Points à améliorer : le délai pour l'autorisation et la durée des travaux de la M6 ont été jugés un peu longs.</p>
2) Communication	<p>La commune n'a reçu que très peu d'information et n'a pas participé aux COPIL par manque de disponibilité. La lettre d'information la trame a été appréciée.</p> <p>La commune n'a pas communiqué à la population par manque de canal de diffusion (tout-ménage ou autres).</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune a été bien impliquée dans la mise en œuvre de la mesure 6.</p> <p>Les mesures mises en œuvre ont été utiles.</p> <p>M5 : participation à la formation sur les néophytes jugée intéressante.</p> <p>M6 : mesure pertinente et utile, la commune regrette toutefois qu'il n'y ait pas de suivi d'efficacité des travaux effectués.</p> <p>Autres mesures : la commune met en œuvre différentes mesures dans le cadre du réseau agro-environnemental (RAE). Elle participe aux édition de la nuit est belle. Elle souhaiterait pouvoir réduire l'éclairage, mais difficulté technique lié au réseau.</p>
4) Perspectives	<p>La commune ne souhaite pas être impliquée dans un projet de ce type par manque de temps et du fait de son territoire majoritairement agricole sur lequel elle met en œuvre différentes mesures dans le cadre du RAE.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Arzier-Le Muids

Elvira Roelli municipale

Guy Favre garde forestier

22.02.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune trouve l'outil intéressant, mais sa mise en œuvre difficile.</p> <p>Points forts : projets pilotes, sensibilisation des élus/employés communaux, échanges intercommunaux, approche à l'échelle d'un territoire, mis à disposition d'experts (C. Jelk), permis la mise en œuvre de mesures d'envergure (M10), plus-value pour la région.</p> <p>Points à améliorer : mesures intéressantes, mais peut être trop nombreuses, manque de suivi et de soutien après la réalisation des mesures, pas d'impact sur les propriétaires privés.</p>
2) Communication	<p>La commune trouve bonne la communication au sein du contrat.</p> <p>La communication/sensibilisation auprès des propriétaires privés doit être améliorée.</p> <p>La commune a communiqué auprès de la population sur les mesures réalisées (journal et déchetterie M19), mais elle souhaiterait disposer de contenus vulgarisés à diffuser (fiches ou autres outils de communication). Il y a globalement peu de réponse de la population, souhait de recréer une fête pour présenter la biodiversité et les produits locaux.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune a été bien impliquée dans les mesures la concernant.</p> <p>M5 : A permis de sensibiliser les employés communaux à différentes thématiques.</p> <p>M10 : mesure d'envergure, travail de qualité réalisé, mais manque de suivi, d'accompagnement de la commune sur le moyen/long terme. La commune n'a pas reçu de copie de la convention toujours en cours d'élaboration.</p> <p>M15 : le prévis a été refusé par le conseil communal.</p> <p>M16 : effort pour la conservation des chênes, participation à l'opération un chêne pour ma commune.</p> <p>M19 : Inventaire très utile, lutte et surveillance mises en œuvre par la commune. Bonne sensibilisation des employés communaux à la problématique. Voies du Nyon-Saint-Cergue question de l'entretien en suspens.</p> <p>En parallèle des mesures du contrat la commune met en œuvre des mesures de optimisation de la gestion de l'eau (arrosage).</p>
4) Perspectives	<p>La commune va poursuivre la mise en œuvre des mesures de faibles envergures M16, M19. La M5 devrait perdurer surtout pour former les nouveaux employés communaux, format actuel des animations appréciés.</p> <p>Dans la cadre d'un nouveau contrat la commune souhaiterait être concernée par 1 ou 2 grands projets et non une multitude de petits.</p> <p>Mesures dans le cadre d'un nouveau contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des nouveaux élus en début de législature sous la forme d'une brève présentation de l'outil et ses mesures en lien avec la commune dans le cadre d'un conseil communal. - Sensibilisation et incitation des propriétaires privés. - Soutien et accompagnement pour le suivi et la mise en œuvre des mesures au moyen jusqu'à échéance du contrat. - Mesure pollution lumineuse ? problème technique pour la mise en place d'un éclairage différencié

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Begnins

Antoine Nicolas syndic

25.02.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est satisfaite de l'outil.</p> <p>Points forts : M15 en faveur de l'azuré des coronilles, la formation des employés aux espèces exotiques envahissantes et l'accompagnement par M. Jelk</p> <p>Points à améliorer : manque d'intercommunalité dans la mise en œuvre de certaines mesures notamment pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (M19), renforcer la sensibilisation auprès des privés.</p>
2) Communication	<p>La commune a été régulièrement informée par la Région et le canton. Elle n'a pas participé aux COPIL par manque de disponibilité. La lettre d'information a été appréciée (contenu et forme).</p> <p>La commune n'a pas communiqué auprès de la population sur le contrat et les mesures mises en œuvre (<i>point à vérifier par M. Nicolas auprès de la secrétaire communale</i>).</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune a été bien impliquée dans la mise en œuvre des mesures la concernant.</p> <p>M13 : mise en œuvre de la mesure déléguée à l'AGFORS</p> <p>M15 : intérêt de la commune pour la mesure en faveur de l'azuré des Coronilles</p> <p>M16 : participation à l'action un chêne pour ma commune, arbre en attente d'être planté sur le site du nouveau réservoir communal.</p> <p>M18 : pas de suite à l'inventaire.</p> <p>M19 : inventaire très utile, lutte à l'opportunité et sensibilisation des employés communaux. Les mesures de lutte mises en œuvre semblent être efficaces, la commune teste les chèvres comme moyen de lutte contre les robiniers. La commune regrette le manque d'intercommunalité pour cette mesure notamment le long de la Serine.</p> <p>Autres mesures : la commune fait partie des réseaux agro-écologiques Serine et cœur de la côte. Elle participe aux éditions de la nuit est belle (2019, 2021).</p>
4) Perspectives	<p>La commune estime qu'il faudrait poursuivre les formations à destination des employés communaux pour ne pas perdre la dynamique initiée par ce premier contrat.</p> <p>Le commune serait intéressée à participer à un nouveau contrat.</p> <p>Dans le cadre d'un nouveau contrat, la commune aurait un intérêt pour la lutte contre la pollution lumineuse, la formation des employés communaux, la sensibilisation de la population en ce qui concerne les incivilités et les déjections canines.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Borex

Gabrielle Genoud municipale

22.02.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est satisfaite de l'outil</p> <p>Points forts : mise à disposition d'experts (C. Jelk), réponse et aide lors des sollicitations</p>
2) Communication	<p>La commune trouve la communication bonne au sein du contrat. Elle informe ses concitoyens par l'intermédiaire du conseil communal. La commune rencontre des difficultés avec les haies horticoles et souhaiterait interdire la plantation de haies non indigènes lors de nouvelles constructions (intervention au niveau du permis de construire) et mettre en place des subventions, il manque des bases légales.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune juge avoir été bien impliquée dans les mesures et le contrat. L'employé communal a été très impliqué dans la mise en œuvre des mesures. Les mesures ont été efficaces et ont présenté de bons résultats. M3 : Question de la maintenance difficile M19 : Inventaire EEE très utile, lutte mise en œuvre par la commune.</p> <p>La commune s'est bien approprié l'outil, en parallèle des mesures du contrat et des actions menées dans le cadre du réseau frontière, la commune a mis en place une mesure concernant l'utilisation du glyphosate, elle lutte contre les foyers d'EEE identifiés dans la M19 et souhaiterait interdire la plantation de haie horticole dans les nouvelles constructions (manque de base légale). Elle œuvre également en faveur de la pollution lumineuse (participation à la nuit est belle, réduction des décorations lumineuses en hiver, etc.).</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche initiée, elle est preneuse de toute proposition de mesures en faveur de la biodiversité.</p> <p>Elle souhaiterait poursuivre la M19 en l'axant sur les haies exotiques (animation/sensibilisation, soutien pour la conversion, etc.). Elle juge utile de poursuivre les actions de formations en lien avec la biodiversité.</p> <p>Mesures dans le cadre d'un nouveau contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation/sensibilisation pour les employés communaux ; - Mesure de conversion de haies exotiques envahissantes sur terrain communal + sensibilisation des privés ; - Mesure pollution lumineuse ?

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Bursinel

Eric George, municipal

25.03.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est satisfaite de l'outil.</p>
2) Communication	<p>La commune juge la communication au sein du contrat bonne. Elle participe aux COPIL en fonction de ses disponibilités.</p> <p>Elle n'a pas communiqué spécifiquement auprès de sa population, mais elle souhaiterait communiquer sur les nouvelles modalités d'entretien des talus proche du parking de la gare (panneau de sensibilisation).</p> <p>La commune souhaiterait disposer de contenus de communication vulgarisés pour sensibiliser sa population.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune s'est peu impliquée dans le contrat car son territoire n'a été que peu concerné par les mesures mises en œuvre.</p> <p>M5 : l'employé communal a participé à une formation</p> <p>M11 : à la suite de l'inventaire réalisé dans le cadre de cette mesure, la commune souhaiterait laisser se développer une prairie en extensifiant l'entretien de la partie des talus situés vers le parking de la gare dont elle a l'entretien, en suivant les préconisations définies dans la fiche tout en conservant une bande sécuritaire. Elle relève qu'une partie de ces talus sont entretenus par la canton. Elle souhaite également communiquer par un panneau de sensibilisation sur les nouvelles modalités d'entretien.</p> <p>M16 : plantation d'un chêne (<i>à vérifier</i>)</p> <p>M18 : inventaire uniquement sur domaine privé, n'a pas été transmis aux propriétaires concernés.</p> <p>M19 : l'inventaire réalisé dans le cadre de cette mesure est utilisé par l'employé communal pour lutter contre les foyers identifiés situés sur le domaine public communal.</p> <p>Autres mesures : biotope humide géré par Pro Natura, lutte contre le feu bactérien, souhait de mettre en place des ruches sur le domaine public (emplacement à définir), lutte contre la pollution lumineuse - éclairage led et diminution de l'intensité lumineuse de 50% entre 23h et 5h, biodiversité en forêt (AGFORS), essai de désherbage à l'eau salée.</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressé à poursuivre la démarche.</p> <p>Elle estime très important de poursuivre la formation des employés communaux.</p> <p>Dans le cadre d'une nouvelle mesure la commune serait intéressée à mener une réflexion sur l'entretien de son cimetière.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Bursins

Laurence Pinel, municipale

Philippe Parmelin, syndic

26.04.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est satisfaite de l'outil.</p> <p>Points forts : Les conseils individualisés, ainsi que les retours spécifiques à la commune ont été appréciés.</p> <p>Points à améliorer : La commune aurait souhaité un répondant pour un meilleur suivi.</p>
2) Communication	<p>Le COPIL et la lettre d'information ont été appréciés.</p> <p>La commune communique auprès de la population au sujet des plantes exotiques envahissantes notamment lors de l'envoi de l'impôt foncier, ainsi que sur le site internet communal avec la mise à disposition de fiches d'informations.</p>
3) Bilan des mesures	<p>Le niveau d'implication demandé à la commune dans les mesures est jugé bon.</p> <p>Les mesures permettent d'avoir une vision globale à l'échelle de la région. Il serait utile de faire des rappels réguliers sur l'avancement et le résultat des mesures pour maintenir un lien avec les communes sur la durée du contrat.</p> <p>M5 : mesure pertinente</p> <p>M16 : plantation d'un chêne</p> <p>M19 : mesure pertinente, mais nécessité d'informer les garden center sur les végétaux liste noire</p> <p>Autres mesures : lors de demandes de permis de construire, rappel de l'interdiction de planter des espèces figurant sur la liste noire, réalisation d'un sentier didactique sur l'importance de la forêt pour la filtration de l'eau à destination des enfants.</p> <p>Le règlement communal interdit la plantation d'espèces de la liste noire,</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche.</p> <p>Dans le cadre d'un nouveau contrat la commune souhaiterait pouvoir bénéficier de conseils personnalisés et contextualisés au territoire communal.</p> <p>La mesure sur les plantes exotiques envahissantes est à poursuivre en impliquant davantage la population, la plantation de haies serait également à promouvoir. Une nouvelle mesure traitant de la ressource en eau et sa qualité serait intéressante à envisager.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Burtigny

Valérie Jeanrenaud, syndique

8.3.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune juge la thématique du contrat intéressante, mais estime qu'il n'était pas assez ambitieux tant au niveau des projets que de la communication.</p>
2) Communication	<p>La communication est à améliorer et doit être plus concrète et intégrer davantage la population.</p> <p>La commune a apprécié le format du COPIL, mais aurait souhaité que les séances soient plus fréquentes et que les sujets soient plus détaillés.</p> <p>La lettre d'information est un bon vecteur de communication pour la municipalité.</p> <p>La commune a communiqué auprès de la population via un tout-ménage concernant les plantes exotiques envahissantes. Pour en faire davantage, elle aurait souhaité disposer de contenus vulgarisés pour informer plus largement la population sur le contrat et les mesures mises en œuvre. A l'issue du contrat elle souhaiterait disposer d'un flyer résumant le contrat et ses mesures pour le mettre à disposition de la population.</p> <p>La commune regrette un manque de transversalité et d'échanges entre les différentes directions générales du canton.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune juge les mesures mises en œuvre utiles, mais regrette leur manque d'envergure.</p> <p>M5 : retour très positif sur les formations M11 : sensibilisation des employés communaux M18 : l'inventaire réalisé a été apprécié par la commune qui souhaite inscrire les vergers à son plan de protection des arbres. M19 : information à la population avec demande de lutte contre les plantes exotiques envahissantes.</p> <p>Autres mesures : revitalisation de lisières forestières, plan de gestion forestier, plantation de fruitiers haute-tiges de variétés anciennes, sensible à la pollution lumineuse mais nécessite des moyens financiers trop importants pour changer le matériel en place, arbres habitats et bois morts, coopérative d'habitants avec promotion des circuits courts.</p>
4) Perspectives	<p>Pour la commune, les mesures 5 et 19 doivent être poursuivies. La commune souligne la nécessité d'une loi fédérale interdisant la vente d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Si la démarche devait se poursuivre, la commune souhaiterait participer à un nouveau contrat.</p> <p>Dans le cadre d'un nouveau contrat, elle souhaiterait que la communication notamment auprès de la population soit renforcée et modernisée (via les réseaux sociaux, capsules vidéo, etc.) et qu'il y ait une meilleure transversalité entre les directions générales</p> <p>En ce qui concerne les nouvelles mesures, la commune serait intéressée par les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure spécifique pour les communes du haut du district (loup, chasse, mobilité) ; - Mesure biodiversité et mobilité (en collaboration avec la DGMR) avec la fermeture temporaire de routes secondaires pour réduire la mortalité des batraciens en période de migration ; - Mesure sur la gestion du public en forêt notamment en lien avec le trafic motorisé.

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Chésereux

Dominique Fleury municipal

Monique Locatelli syndic, Patrick Barras et Pascal Steimer municipaux

22.02.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est satisfaite de l'outil, même si il y a nécessité beaucoup de démarches administratives à son lancement.</p> <p>Points forts : mesures pertinentes avec une mise en place progressive, sensibilisation de la population et des employés communaux, intégrer les enfants (plantations), accompagnement (C. Jelk).</p> <p>Points à améliorer : multiplicité des acteurs sur la commune (contrat corridor, parc Jura Vaudois, Réseau Frontière, Région de Nyon, DGE-Biodiv) créant de la confusion, recoupement de certaines mesures entre le Parc et le Contrat (néophytes).</p>
2) Communication	<p>La commune trouve le niveau de communication adéquat avec un bon niveau de détail, il est important d'avoir une communication régulière pour poursuivre la mise en oeuvre.</p> <p>La commune informe la population sur les mesures réalisées et les néophytes par le journal communal, des samedis de sensibilisation et information lors du conseil communal.</p> <p>Il y a un manque de communication/sensibilisation des paysagistes, pépinières et autres professionnels sur la problématique des néophytes. L'achat des néophytes devraient être interdits.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La municipalité est sensible aux thématiques du contrat, elle a été bien impliquée dans les mesures la concernant.</p> <p>Les mesures ont rempli leurs objectifs.</p> <p>M5 : participation des employés communaux à différentes formations et intérêts pour les retours d'expériences.</p> <p>M16 : mesure mise en oeuvre, participation à l'opération un chêne pour ma commune.</p> <p>M19 : Inventaire très utile, lutte et sensibilisation de la population mises en oeuvre.</p> <p>En parallèle du contrat la commune met en place différentes mesures en faveur de la nature comme la renaturation des cours d'eau de l'Asse et de la Floretaz, participation au programme biotopes en forêt du parc, abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires, installation d'éclairages avec modulation de l'intensité lumineuse, articles incitatifs dans le règlement communal pour favoriser la plantation d'essences indigènes, la gestion des eaux à la parcelle ou garantir un taux minimal de végétalisation et d'arborisation, etc.</p>
4) Perspectives	<p>La commune est ouverte aux propositions de nouvelles mesures, elle a besoin d'orientations et d'accompagnement du canton et de la Région.</p> <p>Poursuite de la M19</p> <p>Nouvelles mesures à mettre en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renaturation de la Vy de l'Etraz (ancienne voie romaine) - Sentier didactique - Sensibilisation de la population néophytes, litering, etc.

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Coinsins

Bernard Getaz, syndic

25.03.21

1) Satisfaction générale	L'outil est jugé suffisant pour la commune.
2) Communication	<p>La commune a été bien informée.</p> <p>Elle n'a pas participé aux COPIL par manque de disponibilité.</p> <p>Elle a informé le conseil général en ce qui concerne la M22 (IBN des vettanes) sur les travaux réalisés.</p>
3) Bilan des mesures	<p>Le niveau d'implication demandé à la commune était bon. Pour les mesures mises en œuvre spécifiquement sur son territoire, la commune a suivi leur réalisation en participant aux différentes séances organisées, ainsi qu'à la réception des travaux.</p> <p>M5 : en fonction de ses disponibilités l'employé communal a participé à certaines formations.</p> <p>M6 : mesure en cours.</p> <p>M11 : à la suite de la mesure, la commune a adapté l'entretien selon les préconisations définies dans les fiches pour les talus concernés.</p> <p>M17 : la commune a suivi la réalisation de cette mesure, elle regrette toutefois l'aspect final un peu artificiel des nouvelles gouilles dû à l'utilisation de graviers de même granulométrie.</p> <p>M19 : l'employé communal est formé et lutte contre les plantes exotiques envahissantes. Pour avoir une action efficace, il faudrait toutefois que la vente de ces plantes soient interdites.</p> <p>Autres mesures : espaces verts - conversion de surfaces et extensification de l'entretien, plantation d'espèces indigènes sur le domaine public, plan de classement du bois de chêne (crédit communal pour la renaturation de la baigne aux chevaux), lutte contre la pollution lumineuse - l'éclairage public et le réseau sont trop anciens pour la mise en place d'un éclairage différencié la nuit, mais la commune a le souhait de lancer une étude pour la réfection de son éclairage.</p>
4) Perspectives	<p>La question de l'implication de la commune dans la poursuite du contrat devra être posée à la nouvelle municipalité.</p> <p>En l'état, la commune n'est pas demandeuse de mesures supplémentaires et préfère réaliser les mesures qu'elle juge nécessaire de façon autonome.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Crans-près-Céligny

Bernard Henrioux, municipal

Mme Johanna Pini, municipale

9.3.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune ne connaît pas suffisamment l'outil pour pouvoir l'évaluer.</p> <p>Point à améliorer : clarifier la position au sein du contrat des communes ne faisant pas partie de Région de Nyon</p>
2) Communication	<p>La commune est passé du territoire du contrat Vesancy-Versoix a celui du Lac-Pied du Jura en cours de contrat, mais la communication n'a pas suivi, la commune n'a ni été invitée au COPIL du contrat Lac-Pied du Jura, ni reçu la lettre d'information pour ce contrat.</p> <p>La commune sensibilise les privés aux plantes exotiques envahissantes lors des demandes de permis de construire ou de réaménagement de jardin.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune n'a pas eu de mesures spécifiques sur son territoire, elle s'est donc peu impliquée.</p> <p>M5 : participation aux formations proposées M16 : ajout de l'addendum au règlement de protection des arbres. M19 : suppression des plantes exotiques envahissantes sur le domaine public communal.</p> <p>Autres mesures : plantation d'un chêne par enfant né sur la commune, biodiversité en forêt, lutte contre la pollution lumineuse (leds, réduction de l'intensité lumineuse de 50%), abandon des pesticides.</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche sous réserve de l'accord de la nouvelle municipalité et que soit clarifiées les conditions de participation au contrat des communes ne faisant pas partie de Région de Nyon.</p> <p>Pour la commune, il faudrait poursuivre l'accompagnement et la formation des employés communaux.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Duillier

Jacques Mugnier, syndic

3.03.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est entièrement satisfaite de l'outil et de sa mise en œuvre. Elle rappelle qu'elle n'a qu'un seul cantonnier et que le suivi et l'entretien des mesures initiées par le contrat sur le long terme nécessitent des ressources et doit être planifié.</p> <p>Points forts : l'intercommunalité est une force pour le contrat, ce dernier a permis la préservation des corridors et permet de renforcer la barrière naturelle existant entre la ville et la campagne et constitue un frein à l'urbanisation.</p> <p>Points à améliorer : la vision sur le long terme, notamment pour l'entretien des mesures mises en œuvre dans le cadre du contrat. Besoin de mettre en place une mesure d'accompagnement sur le long terme. Clarifier et mieux coordonner les différents programmes et subventions en faveur de la biodiversité disponibles (réseau OQE/contrat).</p>
2) Communication	<p>La communication au sein du contrat est jugée très bonne par la commune. Elle participe régulièrement aux COPIL.</p> <p>La commune informe la population par le biais de tout-ménages et de liens disponibles sur le site internet (renaturation, plantes exotiques envahissantes, etc.). Elle informe également le conseil communal sur les mesures mises en œuvre.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune est très satisfaite du système actuel, portage et réalisation des mesures par la Région et le Canton. Elle a été suffisamment impliquée dans la mise en œuvre des mesures et les jugent pertinentes. Elle soulève la difficulté du suivi et de la maintenance sur le long terme des mesures mises en œuvre.</p> <p>M19 : à la suite de l'inventaire la commune lutte à l'opportunité et à communiquer auprès de la population, mais elle aurait le souhait d'en faire plus. Elle souhaiterait que les paysagistes et les pépinières soient également sensibilisés à cette thématique.</p> <p>Autres mesures : pollution lumineuse, la commune teste des nouveaux candélabres permettant de faire varier l'intensité lumineuse, renaturation du ruisseau de Calève, Corridor de la promenthouse PGA, réseaux OQE</p>
4) Perspectives	<p>La commune souhaite poursuivre les mesures mises en œuvre dans le cadre du contrat et améliorer la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.</p> <p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche mais estime que la population devrait aussi pouvoir se prononcer sur la question.</p> <p>Dans le cadre d'un nouveau contrat, la commune souhaiterait moins de mesures avec une priorisation et une planification sur le long terme pour pouvoir mieux maîtriser les coûts inhérents à l'entretien et qu'elles puissent perdurer sur le long terme.</p> <p>Remarques générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune rend attentif au fait de ne pas trop multiplier les outils car elle ne dispose pas de suffisamment de temps pour tout maîtriser. - La commune salue la quantité et la qualité des informations mises à sa disposition et remercie les porteurs du contrat pour le portage et la mise en œuvre des mesures.

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Essertines-sur-Rolle

Marie-Pomme Moinat, municipale (2020)

Pierre Jaccard, ancien municipal (2008-2020)

16.03.21

1) Satisfaction générale	<p>L'outil est jugé intéressant par la commune.</p> <p>Points forts : qualité des documents produits, facilité d'utilisation.</p> <p>Points à améliorer : synergie avec le réseau OQE, coordination entre les différents programmes, attention à la multiplicité des interlocuteurs et des programmes.</p>
2) Communication	<p>Le format du COPIL est très intéressant et didactique.</p> <p>Il n'y a pas eu de communication spécifique auprès de la population.</p> <p>La commune aurait besoin d'un accompagnement personnalisé pour la mise en œuvre de mesures en faveur de la biodiversité.</p>
3) Bilan des mesures	<p>Pour la mise en œuvre des mesures 11 et 18, la commune sera accompagnée.</p> <p>M11 : Suite à l'inventaire la commune a modifié ses pratiques d'entretien sur les talus concernés, elle souhaiterait également modifier l'entretien le long du canal du Nizon qui est actuellement broyé. Les travaux de fauche sont réalisés par une entreprise externe.</p> <p>M16 : Plantation d'un chêne</p> <p>M19 : L'inventaire a été transmis à l'employé communal, mais l'ensemble des foyers identifiés se trouvent sur le domaine privé. La commune n'a pas pu bénéficier de l'accompagnement de M. Jelk (demande tardive) et ne fait pour l'instant pas de sensibilisation auprès des privés.</p> <p>Autres mesures : formation arpea (biodiversité), souhait de convertir une haie de thuyas en haie indigène, compensation écologique (projet éolien) - densification du cordon boisé le long du ruisseau du Nizon, souhait de renaturer le ruisseau, lutte contre la pollution lumineuse - extinction entre minuit et 5h, la nuit est belle, budget communal pour la biodiversité, potagers avec l'école, souhait de travailler avec la charte des jardins.</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche.</p> <p>La formation des employés communaux est à poursuivre et la commune serait intéressée à en accueillir une sur son territoire.</p> <p>Dans le cadre de la lutte contre les plantes exotiques envahissantes il faudrait sensibiliser les paysagistes, la population et organiser de campagnes d'arrachage.</p> <p>Dans le cadre d'une nouvelle mesure et pour garantir une cohérence régionale la commune serait intéressée par le développement d'une mesure sur la gestion différenciée au signal de Bougy.</p> <p>Autres remarques : la commune manque d'informations concernant les soutiens financiers proposés pour des mesures en faveur de la biodiversité.</p> <p>Lors de changements de municipalité, il serait important d'informer les nouveaux élus sur le contrat et les mesures en cours et à venir pour limiter la perte d'informations.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Eysins

Georges Rochat, syndic

9.3.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune a un retour général positif sur le contrat corridor.</p> <p>Points forts : Actions environnementales intercommunales.</p> <p>Points à améliorer : Efficacité des mesures difficilement quantifiable, actions limitées au niveau communal et bénéfiques modérés, clarifier le positionnement du contrat par rapport au réseau OQE.</p>
2) Communication	<p>La communication au sein du contrat est jugée satisfaisante.</p> <p>La commune a trouvé le format du COPIL un peu long notamment pour ce qui concerne la partie échanges, elle regrette également la faible quantité de résultats présentés. La lettre d'information a été lue par la commune pour transmettre aux employés communaux les informations pouvant leurs être utiles.</p> <p>La commune a communiqué sur les plantes exotiques envahissantes par le biais de son journal communal. Suite à cette communication, il y a eu très peu de retour de la population.</p>
3) Bilan des mesures	<p>Le portage des mesures par le canton et la Région et le niveau d'implication demandé ont bien convenu.</p> <p>M5 : participation des employés communaux, la commune n'a pas eu de retour de leur part.</p> <p>M6 : le niveau d'implication demandé à la commune pour cette mesure est jugé bon et la participation financière raisonnable.</p> <p>M16 : addendum ajouté au règlement communal de protection des arbres.</p> <p>M18 : peu d'intérêt de la commune pour cette mesure</p> <p>M19 : accompagnement de M. Jelk apprécié (formation des employés communaux et sensibilisation de la population lors d'une fête villageoise). Les employés communaux luttent contre la renouée et sensibilisent les privés à l'opportunité. La commune soulève le fait qu'une sensibilisation des architectes et paysagistes devrait également être développée.</p> <p>Autres mesures : recommandation pour la plantation d'espèces indigènes dans le règlement de construction, réseau OQE, élaboration d'un concept pour la mise en place d'un éclairage différencié sur la commune, participation à la nuit est belle et au projet Perséides.</p>
4) Perspectives	<p>Les mesures de formations et de lutte contre les plantes exotiques envahissantes sont à poursuivre.</p> <p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche sous réserve de l'accord de la nouvelle municipalité par solidarité intercommunale.</p> <p>Une mesure concernant la sensibilisation de la population le long des cours d'eaux notamment en lien avec les déchets et les chiens intéresserait la commune.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Genolier

Georges Richard, municipal

3.03.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est satisfaite de l'outil qui a rassemblé et motivé un large panel d'acteurs. Les projets ont bien fonctionné.</p> <p>Points forts : l'outil a permis la réalisation de mesures d'envergure qui n'auraient pas pu être portées par les petites communes par manque de ressources et/ou de compétences en interne, de sensibiliser les employés communaux et la population. L'intercommunalité est également un point fort du contrat.</p> <p>Points à améliorer : cibler et limiter le nombre de mesures.</p>
2) Communication	<p>Le niveau de communication au sein du contrat est jugé bon, toutefois la commune souhaiterait que la correspondance arrive au municipal concerné ainsi qu'au greffe. La commune a participé aux COFIL et apprécié la lettre d'information.</p> <p>La communication auprès de la population n'a pas pu être réalisée par manque de ressources. La commune aurait souhaité disposer de contenus de communication directement utilisables.</p>
3) Bilan des mesures	<p>Le portage des mesures a été apprécié et la commune juge avoir été suffisamment impliquée dans les mesures mises en oeuvre.</p> <p>Les mesures ont été pertinentes et efficaces.</p> <p>M19 sur les espèces exotiques envahissantes pas très suivie</p> <p>Autres mesures : réseau OQE, participation à la nuit est belle, changement des éclairages pour permettre la réduction de l'intensité lumineuse et extinction entre 0h et 5h, animation au bois de chênes, etc.</p>
4) Perspectives	<p>Mesures à poursuivre : entretien des talus, lutte contre les plantes exotiques envahissantes et formation des employés communaux.</p> <p>Nouvelles mesures : haies/choix des essences.</p> <p>Dans le cadre d'un nouveau contrat prioriser les mesures et la communication en fonction des saisons (communiquer sur une action au printemps et une en automne). Limiter le nombre de mesures et les planifier sur l'ensemble de la durée du contrat pour qu'elles ne soient pas initiées toutes en même temps.</p> <p>Autre remarque : - La commune regrette le fait que le COFIL final n'ait pas lieu au mois de juin 2021 pour intégrer les anciens et les nouveaux élus.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Gilly

Pierre-Alain Buttex, municipal

Maxime Schumacher, garde forestier

8.3.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune s'est appuyée sur les conseils de son garde forestier.</p> <p>Le degré de satisfaction de la commune est moyen en ce qui concerne l'outil. La commune a apprécié l'accompagnement de M. Jelk, mais elle a manqué de suivi et d'accompagnement sur le long terme pour la mise en œuvre des mesures la concernant.</p> <p>La commune aurait souhaité plus d'actions concrètes.</p>
2) Communication	<p>La commune juge bon le niveau de communication au début du contrat, elle regrette toutefois qu'il ait diminué en fin de contrat.</p> <p>Le format du COPIL a été apprécié, le contenu a intéressé la commune et elle a apprécié les échanges entre les communes lors de ces séances.</p> <p>En ce qui concerne la lettre d'information, la commune aurait souhaité un rappel plus régulier sur les mesures et les actions réalisées dans le cadre du contrat sous la forme d'une newsletter succincte par exemple.</p> <p>La commune n'a pas communiqué spécifiquement sur les mesures mises en œuvre dans le cadre du contrat auprès de la population.</p>
3) Bilan des mesures	<p>Le portage des mesures par le canton et la Région et le niveau d'implication demandé ont bien convenu.</p> <p>M5 : les formations ont été appréciées et la commune estime qu'il faudrait les poursuivre.</p> <p>M18 : la question des vergers est sensible sur la commune et notamment en ce qui concerne le financement en zone agricole dans le cadre du RAE, confusion entre la mesure vergers du RAE et la mesure verger du contrat.</p> <p>M19 : la commune a apprécié l'accompagnement proposé avec M. Jelk, mais aurait besoin de moyens financiers supplémentaires pour lutter efficacement contre ces espèces.</p> <p>Autres mesures : réseaux OQE, lutte contre la pollution lumineuse à l'étude, biodiversité en forêt (restauration de milieux ouverts) et journée de sensibilisation de la population en forêt.</p>
4) Perspectives	<p>Dans le cadre de la reconduite du contrat les formations sont à poursuivre.</p> <p>La commune serait intéressée par une mesure de promotion du bois local dans la construction, ainsi que par l'organisation de journées de sensibilisation pour la population avec une synergie intercommunale.</p> <p>La commune serait intéressée à être à nouveau impliquée dans un nouveau contrat, mais elle souhaiterait que la communication soit plus fréquente.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Gingins

Léia Eljamal Fehr, municipale

Sandrine Kilchenmann, municipale

10.3.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune trouve l'outil intéressant et complémentaire aux autres programmes existants de par les thématiques abordées.</p> <p>Point fort : les mesures mises en œuvre</p> <p>Point à améliorer : le suivi et l'accompagnement pour les plantes exotiques envahissantes, nécessité d'agir sur ce sujet auprès des magasins et des professionnels.</p>
2) Communication	<p>La commune a participé aux COPIIL et a trouvé son format intéressant. Elle regrette toutefois un certain manque d'information en ce qui concerne les résultats des mesures mises en œuvre.</p> <p>Elle communique auprès de la population via le journal et le site internet de la commune.</p> <p>Elle serait intéressée par la mise à disposition de contenus synthétiques et vulgarisés à intégrer dans son journal.</p>
3) Bilan des mesures	<p>Pour la commune, le niveau d'implication dans les mesures est bon.</p> <p>M16 : plantation d'un chêne qui n'a pas survécu, addendum ajouté au règlement de protection des arbres.</p> <p>M11 et M18 : la commune bénéficiera d'un accompagnement pour ces deux mesures.</p> <p>M19 : l'employé communal lutte contre les plantes exotiques envahissantes. Accompagnement de M. Jelk.</p> <p>Autres mesures : règlement communal pour la végétalisation des toitures plates, Parc Jura Vaudois, réseau OQE, renaturation d'un petit cours d'eau, participation à la nuit est belle, biodiversité en forêt.</p>
4) Perspectives	<p>Sous réserve de l'accord de la nouvelle municipalité, la commune serait intéressée à poursuivre la démarche initiée.</p> <p>Les mesures de lutte contre les plantes exotiques envahissantes, de gestion différenciée et de formations seraient à poursuivre.</p> <p>La commune serait intéressée par une nouvelle mesure concernant la pollution lumineuse pour échanger sur le sujet avec d'autres communes.</p> <p>Des actions de sensibilisation à destination des habitants pourraient également être développées avec comme relais l'association locale Gingins mon village.</p> <p>Autre remarque : une législation contraignante devrait être développée pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Gland

Ranfiss Trujillo, chef du service des infrastructures et de l'environnement

3.03.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune juge l'outil indispensable</p> <p>Points forts : large échelle territoriale, fixe les lignes directrices, donne des idées et sert d'exemple.</p> <p>Points à améliorer : la communication auprès des référents techniques, l'accompagnement dans la mise en œuvre des mesures, la commune souhaiterait disposer d'une facturation annuelle planifiée pour l'inscrire à son budget de fonctionnement, limiter le nombre de mesures, intégrer d'avantage les référents techniques dans les échanges intercommunaux (COPIL, ouvrir les sorties pour les élus aux référents techniques).</p>
2) Communication	<p>La communication auprès des partenaires techniques n'est pas suffisante. Il a manqué d'échange intercommunal au niveau technique.</p> <p>La commune n'a pas communiqué à la population sur le contrat et ses mesures.</p>
3) Bilan des mesures	<p>Le référent technique aurait souhaité être plus impliqué dans la mise en œuvre de mesures notamment par des séances de travail régulières. Il aurait également aimé un retour sur le taux de réussite des mesures.</p> <p>M5 : très bonne mesure qui a permis de motiver le personnel technique, les supports de cours ont été appréciés.</p> <p>M19 : action sur le domaine public, la commune souhaiterait également agir auprès des propriétaires privés et des professionnels (paysagistes, pépinières, etc.).</p> <p>Autres mesures : Plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune, promotion des toitures végétalisées, réflexion sur le parc de luminaire pour moduler l'éclairage et lutter contre la pollution lumineuse, rénovation de places publiques, plan de gestion des forêts, projet smart-city.</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche</p> <p>Mesures à poursuivre : formation et sensibilisation, lutte contre les plantes exotiques envahissantes, gestion différenciée</p> <p>Nouvelles mesures : lutte contre les îlots de chaleur, chartes d'aménagements, articles types pour révision des règlements communaux, intégration d'une couche géomatique sur la biodiversité dans le géoportail carto la côte, développer des éléments de communication pouvant être repris par les communes pour sensibiliser la population.</p> <p>Autres remarques : Dans le cadre d'un nouveau contrat, inviter également les référents techniques aux COPIL pour qu'ils puissent avoir une vision d'ensemble et bénéficier des échanges intercommunaux.</p> <p>La commune remercie le canton et la Région pour le portage du contrat et la réalisation des mesures</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Grens

Cédric Pradervand, municipal

9.3.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est satisfaite de l'outil, mais n'a été que très peu impliquée en raison du faible nombre de mesures la concernant.</p>
2) Communication	<p>La commune est satisfaite de la communication au sein du contrat.</p> <p>Elle a participé à un COPIL, la lecture de la lettre d'information a suffit pour la tenir informée de l'avancement du contrat.</p> <p>La commune communique sur les plantes exotiques envahissantes auprès de sa population via le journal une fois par an.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune a été suffisamment impliquée dans les mesures la concernant.</p> <p>M16 : plantation du chêne M18 : informations aux propriétaires concernés par l'inventaire M19 : sensibilisation de l'employé communal et de l'entreprise de paysagisme à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.</p> <p>Autres mesures : réseau OQE, biodiversité en forêt, communication sur les chenilles processionnaires, réflexion sur la pollution lumineuse en cours, participation à la nuit est belle, sensibilisation des détenteurs de chiens.</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée par un nouveau contrat notamment pour poursuivre les mesures initiées et maintenir le lien intercommunal.</p> <p>Le suivi des plantes exotiques envahissantes est à poursuivre.</p> <p>La commune serait intéressée par une nouvelle mesure concernant la lutte contre la pollution lumineuse (accompagnement et retours d'expérience)</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Le Vaud

Chantal Landeiro, syndique

Charles-Olivier Humbert, municipal

10.3.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune a trouvé l'outil intéressant. Il a contribué à une prise de conscience de la part de l'exécutif des notions de corridors et de continuités biologiques.</p> <p>Points forts : l'outil est composé de mesures concrètes de dimensions régionales, la formation des employés communaux est également très intéressante.</p> <p>Points à améliorer : attention à la multiplicité des acteurs, clarifier les missions et objectifs du contrat par rapport aux autres programmes (Réseau OQE, Parc Jura Vaudois, etc.).</p>
2) Communication	<p>La communication au sein du contrat est jugée bonne. Le format du COPIL a été apprécié. L'équilibre est bon entre la partie en salle et la partie sur le terrain. La commune n'estime pas utile la lettre d'information pour les personnes présentes lors des COPIL. Elle souhaiterait une communication écrite plus synthétique et vulgarisée car les municipaux disposent de peu de temps pour traiter l'ensemble des sujets à leur charge.</p> <p>La commune sensibilise la population à la problématique des plantes exotiques envahissantes par le biais de son journal et pourrait également le faire lors de fêtes villageoises.</p> <p>Elle serait intéressée par la mise à disposition de contenus synthétiques et vulgarisés à intégrer dans son journal, mais également par un article ou flyer expliquant les corridors et les mesures mises en œuvre dans le cadre du contrat.</p>
3) Bilan des mesures	<p>Le niveau d'implication demandé à la commune est jugé bon.</p> <p>M5 : participation des employés communaux aux formations qu'ils ont trouvé intéressantes. Une formation sur les plantes exotiques envahissantes devrait être proposée plus fréquemment (changements des employés communaux, conserver la dynamique).</p> <p>M16 : plantation du chêne proche du parking du zoo de la Garenne, addendum ajouté au règlement de protection des arbres toujours en attente de validation auprès du canton.</p> <p>M18 : sur terrain privé uniquement</p> <p>M19 : Les employés luttent à l'opportunité, la commune serait intéressée par un accompagnement complémentaire sur cette thématique. Pour une action efficace la vente des plantes envahissantes devraient être interdites.</p> <p>Autres mesures : mesures en lien avec le Parc (muret en pierre, haie vive, fruitiers anciens), lutte contre la pollution lumineuse - éclairage différencié de minuit à 5h, utilisations de bornes de faible hauteur à la place des lampadaires dans les nouvelles réalisations, biodiversité en forêt (AGFORS), biotope humide entretenu par Pro Natura à revitaliser, privilégier les espèces indigènes pour le fleurissement de la commune, limitation de la vitesse à 30km/h dans le village.</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche dans le cadre d'un nouveau contrat. Il faudrait toutefois bien clarifier et dissocier les actions du parc et du nouveau contrat pour éviter les redondances. Attention aux conditions de cofinancement du DISREN si le contrat est reconduit.</p> <p>La mesure de formations (M5) est à poursuivre, tout comme la M19 (lutte contre les plantes exotiques envahissantes) en y incluant un volet pour la sensibilisation des professionnels (pépinières, garden centers, paysagistes etc.). La gestion différenciée et l'extensification de surfaces est également à poursuivre.</p> <p>Une nouvelle mesure sur la pollution lumineuse sous la forme de retours d'expériences intéresserait la commune.</p> <p>Une mesure de sensibilisation des riverains aux cours d'eau serait également intéressante, avec une clarification des responsabilités pour l'entretien.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Mont-sur-Rolle

Caroline Monnard, municipale

3.03.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est favorable à la thématique, mais elle trouve que l'outil proposé est lourd. Elle ne s'est sentie que peu concernée et a donc peu participé.</p> <p>Points forts : la sensibilisation des citoyens et de la municipalité à différentes thématiques, notamment celle des espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Points à améliorer : mesures plus ciblées à l'échelle communale, multiplicité des programmes (réseau OQE, contrat corridor, etc.).</p>
2) Communication	<p>La commune n'a pas participé aux COFIL par manque de temps et de mesures concrètes concernant son territoire.</p> <p>La commune a communiqué auprès de la population via son bulletin communal, ainsi qu'au conseil communal sur certaines actions réalisées.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune s'est peu impliquée dans le contrat par manque de mesures concrètes sur son territoire.</p> <p>M16 : mesure très appréciée pour son côté simple, concret et symbolique, communication sur cette action auprès des classes.</p> <p>M18 : la commune a intégré l'inventaire à son plan de classement des arbres.</p> <p>Autres mesures : réseau OQE, plan d'investissement pour le renouvellement de l'éclairage avec détecteurs de mouvement et diminution de l'intensité lumineuse.</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche selon les thématiques abordées. Elle souhaiterait un format comprenant un nombre de mesures restreint et contextualisées au territoire communal, intégrant la population.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Nyon

Albertine Roulet, Cheffe de projets du Service Travaux, environnement et mobilité
 Hugues Rubattel, Chef du Service espaces verts et forêts
 Francois Pernet. Adjoint au Chef du Service espaces verts et forêts
 25.03.21

1) Satisfaction générale	<p>L'outil est intéressant, mais les services techniques de la ville ne disposent pas d'une vision d'ensemble.</p> <p>Points forts : Le contrat fixe des lignes directrices et donne un poids aux mesures mises en œuvre dans ce cadre.</p> <p>Points à améliorer : L'intégration des référents techniques lors des échanges intercommunaux (COPIL, etc.). L'outil est avant tout adapté pour les petites communes ne disposant pas de professionnels avec des compétences dans ces domaines. Redondance des mesures avec d'autres programmes.</p>
2) Communication	<p>La communication auprès des référents techniques n'est pas suffisante. Les services techniques auraient souhaité être davantage informés.</p> <p>De façon générale, la commune communique sur les actions qu'elles réalisent en faveur de la biodiversité auprès de la population. En ce qui concerne spécifiquement les mesures du contrat. Un courrier concernant les plantes exotiques envahissantes a été envoyé aux propriétaires privés (à vérifier si l'envoi a été fait)</p>
3) Bilan des mesures	<p>Pour ce qui est des mesures concernant la commune, il y a eu une bonne implication et collaboration avec les services techniques lors de leur réalisation.</p> <p>M5 : les formations proposées sont généralistes et ne sont donc pas adaptées pour les jardiniers et le personnel qualifié des services techniques des grandes communes. Il serait intéressant d'ouvrir également ces formations aux élus pour qu'ils aient une meilleure connaissance des pratiques préconisées et ainsi pouvoir les appuyer politiquement.</p> <p>M6 : la commune rend attentif au choix des entreprises pour la réalisation des travaux, en effet des problèmes de protection du sol lors des travaux ont été constaté. En parallèle de cette mesure, des travaux pour améliorer la qualité des mares temporaires situées proches de l'ouvrage ont été entrepris.</p> <p>M11 : les talus d'intérêts identifiés par cette mesure sont intégrés dans le Masterplan du Services espaces verts et forêts pour la rénovation de ses promenades.</p> <p>M19 : Sur le domaine public communal, la commune lutte depuis de nombreuses années contre les plantes exotiques envahissantes. Beaucoup de foyers identifiés dans l'inventaire réalisé se trouvent sur le domaine privé sur lequel la commune n'a que peu de levier d'action, toutefois elle essaye de sensibiliser les propriétaires à la question. La commune relève également le manque d'action du canton sur cette thématique pour les parcelles dont il est en charge de l'entretien.</p> <p>Autres mesures : la commune est très active en ce qui concerne les mesures en faveur de la biodiversité et l'entretien différencié des espaces verts sur son territoire. Elle s'est dotée de plusieurs documents cadres, dont certains sont encore en cours d'élaboration, définissant des lignes directrices et des mesures plus spécifiques à mettre en œuvre (plan d'action nature en ville 2011-2016, plan d'action biodiversité 2021-2030, plan lumière, politique de l'environnement, stratégie de végétalisation, masterplan, etc.). Elle sensibilise également ses collaborateurs à ces questions.</p>
4) Perspectives	<p>Les services techniques estiment que cet outil est important car il permet de donner un poids plus conséquent aux mesures réalisées dans ce cadre. Ils seraient intéressés par la poursuite de la démarche, mais ils souhaiteraient être davantage impliqués dans les COPIL pour avoir une meilleure vision d'ensemble.</p> <p>Un axe sur la préservation des sols et du sous-sols serait intéressant à aborder tout comme la question de l'ombrage des cours d'eau ou encore la densification des milieux humides.</p> <p>Autre remarque : une attention particulière devrait être portée en ce qui concerne la cohérence entre les corridors identifiés et les obstacles majeurs présents au sein de ces corridors.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Perroy

Didier Haldimann, syndic (2020)

18.03.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune trouve l'outil complémentaire au réseau OQE mais le syndic n'a pas suffisamment de recul (élu en 2020) pour évaluer l'outil dans son ensemble.</p> <p>Points à améliorer : communication à la population, intégrer le domaine privé dans les mesures.</p>
2) Communication	<p>Le syndic n'a pas suffisamment de recul pour juger la communication autour du contrat.</p> <p>La commune n'a pas communiqué sur le contrat au conseil communal.</p> <p>La commune sensibilise la population à la question des plantes exotiques envahissantes par le biais du journal local.</p> <p>Elle serait intéressée par la mise à disposition de contenus de communication synthétiques et vulgarisés pour sensibiliser la population.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune a transmis aux propriétaires concernés l'inventaire réalisé sur les vergers haute-tige (M18).</p> <p>Autres mesures : réseau OQE, protection des hérissons (privé), lutte contre la pollution lumineuse - > le réseau n'est pas adapté pour éteindre de façon différenciée. Plan de protection des arbres à réviser.</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche.</p> <p>Dans le cadre d'un nouveau contrat, elle souhaiterait avoir un rôle de relais car elle ne dispose pas de suffisamment de temps pour s'investir davantage. Elle souhaiterait également que la communication/sensibilisation auprès des privés soit renforcée. Elle serait intéressée par une mesure d'accompagnement concernant la lutte contre la pollution lumineuse.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Prangins

Dominique-Ella Christin, municipale

Virginia Tschopp, cheffe du service Environnement

10.3.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est satisfaite de l'outil et remercie les porteurs du contrat pour la qualité des mesures mises en œuvre au niveau régional et l'accompagnement proposé.</p> <p>Points forts : intercommunalité, mise à disposition d'experts externes, très bonne qualité des documents transmis.</p> <p>Points à améliorer : le suivi financier avec un échéancier régulier et une facturation annuelle.</p>
2) Communication	<p>La communication au sein du contrat a été appréciée. Les COPIL ont intéressés la commune (format et contenu). Des éléments de la lettre d'information ont été repris dans le rapport de gestion annuel. La commune regrette toutefois que sa périodicité n'ait pas été conservée jusqu'à la fin du contrat. Elle aurait souhaité disposer en début d'année d'un résumé des mesures réalisées sur l'année écoulée pour y faire figurer ces informations dans son rapport de gestion.</p> <p>La commune communique auprès de la population par différents canaux (tout-ménage, journal communal, site internet, journée de sensibilisation à la déchetterie). Elle aurait souhaité disposer d'éléments de communication pour les privés.</p>
3) Bilan des mesures	<p>Le niveau d'implication est bon. La commune a trouvé intéressant d'être également invitée aux présentations d'autres mesures (plan de gestion différenciée du golf impérial, etc.).</p> <p>M16 : plantation du chêne</p> <p>M18 : l'inventaire réalisé a intéressé la commune qui sera accompagnée pour la phase de mise en œuvre.</p> <p>M19 : la qualité des documents transmis à été apprécié ainsi que l'accompagnement proposé par M. Jelk (2 séances avec la commune et une journée de sensibilisation à la déchetterie). La journée de sensibilisation à la déchetterie sera reconduite. Il y a une forte demande de la population pour une formation sur la thématique.</p> <p>Autres mesures : défi citoyen pour le climat, renaturation de la promenthouse (étude de faisabilité en cours), gestion différenciée, participation à la nuit est belle, adaptation de l'éclairage dans le cadre d'un programme de la politique climatique, adaptation du guide technique "aménager en faveur de la biodiversité" de Nyon et communication dans le journal, programme biodiversité en forêt, programme incitatif pour le remplacement des haies exotiques par des indigènes.</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche, la thématique est demandée par le conseil communal.</p> <p>La formation doit être poursuivie tout comme la lutte contre les plantes exotiques envahissantes avec une action ciblant les privés et les professionnels, ainsi que la mise à jour de la législation pour interdire la vente de ces espèces.</p> <p>La gestion différenciée dans les jardins privés serait aussi une thématique intéressante à aborder (sensibilisation, système incitatif, etc).</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Rolle

Monique Choulat Pugnale, municipale

Fathen Urso, cheffe des Services techniques, Johann Foreste, responsable des espaces verts, Thomas Baeriswyl, responsable de la police des constructions, Michel Ansermoz, président de la commission des arbres

10.3.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est satisfaite de l'outil.</p> <p>Points forts : Le contrat a permis de sensibiliser un large public à différentes thématiques en lien avec la biodiversité et a permis à la commune d'initier différents projets et travaux d'envergure comme la lutte contre les plantes exotiques envahissantes ou la mise en oeuvre de la gestion différenciée (extensification de surfaces). Le contrat a également facilité les échanges avec les autres communes notamment lors des COPIL.</p>
2) Communication	<p>La communication au sein du contrat est jugée bonne. La commune a trouvé la lettre d'information et le COPIL très intéressants tant au niveau de leur contenu que de leur forme. Elle a également apprécié disposer d'un PV incluant la présentation des COPIL pour se tenir informée de l'évolution du contrat et des mesures lorsqu'elle n'a pas pu y participer par manque de disponibilité. La commune souhaite intégrer son service technique lors du prochain COPIL.</p> <p>La commune a communiqué à sa population sur le contrat et ses mesures via plusieurs canaux (billets verts, site internet, panneaux de sensibilisation, rapports de gestion, commission des arbres, etc.).</p>
3) Bilan des mesures	<p>Le portage des mesures par le canton et la Région a été apprécié et la commune juge avoir été suffisamment impliquée. Toutefois, la commune aurait souhaité disposer d'un accompagnement technique pour la mise en oeuvre de certaines mesures.</p> <p>M5 : Les thématiques abordées lors des formations ont été appréciées et ont permis à la commune de mettre en pratique certaines thématiques comme la lutte contre les plantes exotiques envahissantes ou l'extensification de surfaces sur le site du cimetière.</p> <p>La commune est intéressée par la mise en place d'une formation sur son territoire.</p> <p>M16 : La mesure a permis d'orienter la gestion du patrimoine arboré, toutefois un compromis doit être trouvé entre la dangerosité des arbres et la protection d'espèces menacées.</p> <p>M19 : Mesure importante pour la commune. Elle a testé différentes techniques de lutte dont l'arrachage en période humide. Sur cette thématique la sensibilisation des propriétaires privés est à développer.</p> <p>Autres mesures en faveur de la biodiversité : installation d'hôtels à insectes sur certains espaces verts, lutte contre la pollution lumineuse (plan lumière, modification des éclairages, participation à la nuit est belle), entretien différencié des espaces verts, encouragement pour les toitures végétalisées, gestion des eaux à la parcelle, nichoirs et tour à hirondelles.</p>
4) Perspectives	<p>Les mesures 5 (formations) et 19 (plantes exotiques envahissantes) devraient être poursuivies.</p> <p>Une nouvelle mesure sur la pollution lumineuse pourrait être développée si le contrat est reconduit, la commune serait notamment intéressée par des échanges et des retours d'expérience avec les autres communes. La commune serait également intéressée par une mesure concernant la gestion et l'entretien de zones humides, cas de l'étang Rousseil.</p> <p>La commune serait intéressée à participer à un nouveau contrat.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Signy-Avenex

Bruno Dard, municipal (2018)

8.3.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est satisfaite que l'outil existe mais n'a pas été très assidue par manque de disponibilité.</p> <p>Points forts : mise en pratique de considérations territoriales et environnementales.</p> <p>Points à améliorer : la commune souhaiterait des rencontres et des informations plus régulières pour entretenir un certain dynamisme et conserver la thématique au centre des préoccupations. Le positionnement par rapport aux réseaux OQE est à clarifier dans les petites communes majoritairement agricoles.</p>
2) Communication	<p>La commune aurait souhaité une communication plus régulière sous la forme de rencontres et d'échanges en bilatéral.</p> <p>Elle a apprécié le format et l'organisation du COPIL 3. En ce qui concerne la lettre d'information la commune aurait souhaité un format plus synthétique et plus régulier.</p> <p>Pour communiquer auprès de la population, la commune aurait besoin de disposer de contenu vulgarisé.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune s'est peu impliquée dans le contrat et les mesures par manque de temps et de mesures spécifiques</p> <p>M5 : le retour de l'employé communal sur les formations a été positif, il a pu mettre en application certains concepts notamment pour la transformation du cimetière.</p> <p>M18 : le résultat de l'inventaire a été transmis aux propriétaires concernés.</p> <p>M19 : la population a été sensibilisé à la problématique via le journal communal, un article figure également dans le règlement des constructions. Difficulté car beaucoup de cas sur les propriétés privées.</p> <p>Autres mesures : réseau OQE, gestion naturelle des forêts, sensibilisation à la pollution lumineuse (participation à la nuit est belle), audit de l'éclairage public.</p>
4) Perspectives	<p>La formation serait à poursuivre en y intégrant des thématiques plus génériques à destination des élus.</p> <p>La lutte contre les plantes exotiques envahissantes est également à poursuivre en sensibilisant les professionnels et en promouvant les bonnes pratiques.</p> <p>En cas de poursuite du contrat, la commune serait prête à étudier la reconduite de sa participation sur la base d'un programme concret pouvant être bénéfique à la commune.</p> <p>Elle est ouverte à des propositions de mesures de la part du canton ou de la Région.</p> <p>Autre remarque : la commune souhaiterait que lors du COPIL final, les résultats des mesures soient actualisés et que des chiffres soient présentés pour en mesurer les effets concrets.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Tartegnin

Heidi Herzog, municipale (2020)

4.03.21

1) Satisfaction générale	<p>La municipale a commencé son mandat en 2020 et manque de recul, mais elle a trouvé l'outil utile bien qu'un peu difficile à appréhender au départ.</p> <p>Points forts : sensibilisation à différentes thématiques, formations et retour d'expérience.</p>
2) Communication	<p>Lors de la prise du dossier en pleine pandémie (2020), difficulté d'identifier l'interlocuteur à la Région.</p> <p>La commune a communiqué au conseil communal.</p> <p>Elle aurait souhaité disposer de contenus pour communiquer auprès de la population sur le modèle des fiches nature de Nyon.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune a trouvé les rapports pour la M18 et M19 confus, pas assez vulgarisés avec une méthodologie trop détaillée.</p> <p>Les formations ont été appréciées.</p> <p>Autres mesures : réseau OQE, lutte contre la pollution lumineuse</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche qu'elle juge utile mais pour laquelle elle a besoin d'un appui.</p> <p>Mesure à poursuivre : formation et sensibilisation des employés communaux et des municipaux</p> <p>Nouvelles mesures : pollution lumineuse (accompagnement par un expert, retour d'expériences), communication et sensibilisation pour les privés.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Vich

Jean Sommer, municipal

Jean-Claude Bissat, municipal

4.03.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est satisfaite de l'outil, il a permis une bonne compréhension de la problématique.</p> <p>Points forts : sujets porteurs et d'actualité, objets d'intérêts régionaux, intercommunalité, coût modeste pour la commune.</p> <p>Points à améliorer : rappeler les objectifs généraux de connexions aux différentes échelles et les grands enjeux en lien avec les corridors, ainsi que les espèces ciblées par les différentes mesures et leurs objectifs spécifiques. Situer plus précisément quels sont les corridors à enjeux à l'échelle du contrat. Besoin de plus de suivi pour les mesures nécessitant un entretien particulier.</p>
2) Communication	<p>La commune juge le niveau de communication suffisant mais regrette qu'il ait diminué sur la fin, il est important de maintenir la communication jusqu'au bout pour conserver la motivation des élus.</p> <p>Au niveau communal, elle a communiqué au conseil municipal et dans une moindre mesure au conseil général, notamment par manque de temps pour aborder ces thématiques. La commune a également publié différents articles en lien avec la biodiversité (grand capricorne, espèces indigènes locales, charte des jardins, etc.) dans son journal. Elle envoie également la charte des jardins avec toute demande de permis de construire. Elle souhaiterait en faire plus pour sensibiliser la population, mais cela doit passer par un contact personnalisé très chronophage. La commune regrette de ne pas avoir pu impliquer les écoles, mais il est très difficile de s'intégrer au niveau des programmes scolaires.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune a été bien impliquée dans la mise en œuvre des mesures sur son territoire.</p> <p>M5 : les journées de formation ont été appréciées et sont jugées intéressantes, elles favorisent les échanges avec les autres communes.</p> <p>M11 : l'entretien des bords de route a été adapté et extensif. La commune a communiqué à la population sur ces nouvelles pratiques pour qu'elle les comprenne et les accepte ce qui est le cas.</p> <p>M13 : la commune relève une surfréquentation du sentier qui devrait conserver son côté sauvage pour être avant tout favorable à la faune. Elle ne souhaite pas qu'il soit urbanisé, le sentier doit rester un sentier de randonnée.</p> <p>M16 : la commune a planter deux chênes qui peinent à reprendre.</p> <p>M19 : la lutte contre la renouée le long de la Serine est délicate et la commune ne l'arrache plus pour ne pas la propager davantage. Elle arrache les plantes exotiques envahissantes à l'opportunité notamment les solidages.</p> <p>Mesure 15 azuré : disparition des coronilles sur les sites potentiels, la commune serait prête à en replanter si la mesure se poursuit.</p> <p>Autres mesures : promotion de la charte des jardins dans les autorisations de construire, réseaux OQE beaucoup de mesures mises en œuvre et notamment des plantations avec les écoles, lutte contre la pollution lumineuse avec le remplacement des éclairages par des leds et dissociation de l'ensemble des points d'éclairage, modulation de l'intensité lumineuse et extinction de certains tronçons entre 22h30 et 5h30 (communication orientée sur la sécurité, bon retour de la population), plan de protection des arbres remis à jour régulièrement.</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche notamment pour les mesures de formations et de conservation de l'azuré des coronilles.</p> <p>Dans le cadre d'un nouveau contrat la commune serait intéressée par une thématique sur les problématiques d'assainissement du bassin versant et des pompages.</p> <p>Le nouveau contrat devrait avoir une forme synthétique avec une communication claire, succincte et vulgarisée. La commune souhaiterait des mesures concrètes et rapides à mettre en œuvre, avec une meilleure planification des mesures sur l'ensemble de la durée du contrat pour conserver un élan et un dynamisme jusqu'à la fin. Elle rend attentif au fait de ne pas multiplier les programmes et la documentation. Les écoles devraient également être davantage intégrées à la démarche.</p>

Evaluation finale Lac-Pied du Jura - Synthèse entretien

Vinzel

Martial Besson, municipal

4.03.21

1) Satisfaction générale	<p>La commune est satisfaite de l'outil et des mesures mises en œuvre.</p> <p>Points forts : COFIL et explications clairs, visites de terrain pour les élus et formations pour les employés communaux</p> <p>Points à améliorer : Facturation pas suffisamment régulière et manque de vision sur le solde qu'il lui reste à payer</p>
2) Communication	<p>Le niveau de communication était bon, les COFIL ainsi que la lettre d'information ont été appréciés.</p> <p>Communication au conseil général sur les mesures, mais pas à la population par manque de canal de communication. A l'issue, du contrat la commune souhaiterait disposer d'un dépliant présentant l'outil et les mesures mises en œuvre.</p>
3) Bilan des mesures	<p>La commune n'a pas fait l'objet de mesures spécifiques.</p> <p>Les mesures mises en œuvre sont pertinentes.</p> <p>M5 : participation à une visite de terrain et formations</p> <p>M16: plantation d'un chêne</p> <p>M19 : suite à l'inventaire contrôle régulier, l'AGFORS se charge de la lutte en forêt.</p> <p>Autres mesures : pollution lumineuse -> réduction de l'intensité lumineuse, participation à la nuit est belle. Projet agrifish. Demande de compensations des arbres, dispositions pour les nouvelles constructions avec obligation de planter des espèces indigènes, arborisation minimale obligatoire. Réseau OQE</p>
4) Perspectives	<p>La commune serait intéressée à poursuivre la démarche car elle juge important l'action concertée à l'échelle d'un territoire.</p> <p>Mesures à poursuivre formation et lutte contre les néophytes.</p>